

**Lettre à Monsieur François Leblond  
Président de la Commission particulière  
du débat public réseau de transport public  
du Grand Paris**

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu par un courrier du 14 décembre 2009, m'adresser la réponse de la Société du Grand Paris à la question multiple que j'avais posée dans le cadre du débat public sur le projet de réseau de transport du Grand Paris. Vous avez bien voulu également m'assurer que la Commission particulière du débat public ne manquerait pas de tenir compte de mes remarques dans le compte-rendu qu'il lui revient de produire, à l'issue du débat public.

Je tiens tout d'abord à vous remercier pour la rapidité de cette retransmission et pour l'attention que la commission porte à chacune des observations reçues du public comme à celles des instances officiellement consultées.

On ne peut qu'être admiratif de la façon dont la commission que vous présidez a organisé et conduit la concertation sur le projet du Grand Paris

En particulier le contenu et fonctionnement du site Internet est tout à fait remarquable et exemplaire.

On conçoit aisément l'extrême difficulté de sa mission au regard de la complexité du sujet, de l'abondance des réactions en tous sens (je note que ma question porte déjà le n° 763) sans même parler des lourdes implications politiques du projet et des éventuelles insuffisances du dossier du maître d'ouvrage déjà soumis à l'examen du public.

Aussi je formule les vœux les plus fervents, mais aussi les plus confiants de pleine réussite de votre mission.

Il s'agit en effet d'apprécier sous toutes ses facettes l'utilité et la consistance d'un projet de transports en Ile-de France d'une ambition considérable pour l'aménagement de la région parisienne mais aussi d'une taille et d'un coût exceptionnellement élevés en comparaison de tous les autres projets d'infrastructure de transports urbains jamais réalisés ou projetés.

Ces observations d'ordre générale étant faites, je me dois d'exprimer sur le fond ma profonde déception et ma grande inquiétude de n'avoir obtenu, sur le fond, qu'une réponse totalement négative aux questions que j'avais posées concernant la possibilité de présentation au public des prévisions de trafic, d'une évaluation non seulement environnemental mais aussi économique, social et financière ainsi que d'une étude de faisabilité financière.

En effet, la réponse passée sous votre couvert est certes habilement rédigée mais force est de constater qu'elle botte fort cavalièrement en touche sur toutes les questions posées :

1-la présentation demandée de l'étude de trafics.

Des prévisions aux horizons 2025 et 2035 sont simplement mentionnée. Le recours à deux modèles de prévision est indiqué mais sans la moindre indication sur le choix des hypothèses retenues pour les faire fonctionner.

Et surtout, il n'y a pas de réponse à la demande de communication des études réalisées.

Le renvoi à la consultation sur Internet de l'étude de transports 2002 de la DREIF est à cet égard une aimable pirouette.

2-l'avis du STIF sur les prévisions de trafic

A lire la réponse, on dirait que le STIF n'a pas été consulté et n'aurait pas d'avis sur la question alors même que le STIF a formulé entre temps, le 8 décembre, un avis fort sévère et documenté qui est déjà en bonne place sur le site du débat public .

3- la réalisation d'une évaluation socio -économique.

Elle semble repoussée à un terme indéterminé, la réponse se bornant à faire semblant de confondre la réalisation d'un bilan ex post et la demande d'évaluation ex ante et à souligner la difficulté de telles études (pourtant menées systématiquement pour tous les projets financés par le STIF).

4-Quant à la faisabilité financière (sur laquelle le dossier du maître d'ouvrage est encore muet), la réponse indique que le sujet sera traité dans une réunion le 5 janvier alors même que cette réunion a été annulée.

Il y a tout lieu de craindre qu'une véritable étude de la faisabilité financière du projet (en investissement et aussi en exploitation) assortie d'une analyse des conséquences financières sur les collectivités, les entreprises, les usagers et à travers eux le contribuable, ne puisse être effectivement présentée..

Tout cela me paraît consternant.

Il s'agit en effet d'un projet considérable dont le coût prévisionnel est sans précédent (plus de deux mille euros par habitant de l'Ile de France- deux fois le franchissement alpin du Lyon-Turin ou le lien fixe transmanche). Ce coût est sans commune mesure avec celui de tous les autres projets de transports urbains réalisés ou à l'étude en Ile de France où sont en attentes de financement des investissements jugés depuis de nombreuses années comme prioritaires pour l'amélioration des conditions quotidiennes de transport des franciliens, parisiens, « grand-parisiens » ou autres.

Le débat public sur un grand projet d'infrastructure de transport perdrait tout son sens si il n'était pas possible de présenter au public des éléments essentiels pour mesurer l'utilité du projet au regard de son coût, à savoir l'étude des prévisions de trafics ainsi que l'évaluation pas seulement environnementale mais aussi économique, sociale et financière du projet d'investissement et d'exploitation.

J'observe que cela est d'ailleurs la règle pour tous les autres projets de transports urbains en Ile de France ou ailleurs, en application de l'article 14 de la LOTI et de son décret d'application du 17 juillet 1984 modifié.

Je plaide donc ardemment pour que le président de la commission du débat public exige du maître d'ouvrage la présentation à la commission du débat public en vue de sa mise à disposition du public, des documents devant exister sur ces sujets essentiels (études de trafics, évaluation socio-économique et faisabilité financière) et pour que, si cette demande ne pouvait par malheur être satisfaite, la commission tire toutes les conclusions d'une éventuelle incapacité à les présenter effectivement. .

Je note que cette demande rejoint celle plus générale, officielle et autorisée déjà formulée par le STIF dans son avis précité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bernard SELIGMANN